

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Soutenance de thèse

Thèse pour le doctorat en Histoire contemporaine de
l'Université de Provence, soutenue le 2 avril 2005

Christian SCHNAKENBOURG, *L'immigration indienne en
Guadeloupe (1848-1923). Histoire d'un flux migratoire*, 1490 p.
en 6 vol. dact.

Number 155, January–April 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1036877ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1036877ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

(2010). Review of [Soutenance de thèse : thèse pour le doctorat en Histoire contemporaine de l'Université de Provence, soutenue le 2 avril 2005 / Christian SCHNAKENBOURG, *L'immigration indienne en Guadeloupe (1848-1923). Histoire d'un flux migratoire*, 1490 p. en 6 vol. dact.] *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (155), 63–82. <https://doi.org/10.7202/1036877ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2010

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Soutenance de thèse

Christian SCHNAKENBOURG, *L'immigration indienne en Guadeloupe (1848-1923). Histoire d'un flux migratoire*, 1490 p. en 6 vol. dact.

Thèse pour le doctorat en Histoire contemporaine de l'Université de Provence, soutenue le 2 avril 2005¹

Composition du jury :

- Pieter EMMER, Professeur à l'Université de Leyde, rapporteur ;
- Philippe HESSE, Professeur émérite à l'Université de Nantes, rapporteur ;
- Marc MICHEL, Professeur émérite à l'Université de Provence ;
- Philippe MIOCHE, Professeur à l'Université de Provence, directeur de la thèse ;
- Jean-Pierre SAINTON, Maître de conférences à l'Université des Antilles-Guyane ;
- Jacques WEBER, Professeur à l'Université de Nantes, président du jury.

La séance est ouverte à 14 heures,

Après avoir présenté le jury et le déroulement de la soutenance, le président, Monsieur Jacques Weber, donne la parole au candidat.

Monsieur Schnakenbourg explique que ce moment constitue la réalisation d'un vieux projet, qui date de l'époque, dans les années 1960, où il a découvert l'histoire économique à travers ces grandes thèses de doctorat d'Etat ès Lettres qui faisaient alors la réputation de l'école historique française : Ernest Labrousse et *la crise*, Fernand Braudel et *la Méditerranée*, Pierre Chaunu et *Séville*, Frédéric Mauro et *le Portugal*, Jean Bouvier et *le Crédit Lyonnais*, Jean Tarrade et *le commerce colonial*, Charles Frostin et *Saint-Domingue*, Guy Lasserre et *la Guadeloupe*, et combien d'autres encore ..., sans oublier, naturellement, le grand Georges DUBY, dont la salle où se déroule la soutenance porte le nom.

1. Cette thèse est consultable sur microfiches dans toutes les bibliothèques universitaires françaises. Un exemplaire-papier est en outre disponible en Guadeloupe à la BU de Pointe-à-Pitre (Campus de Fouillole) et aux Archives Départementales, à Gourbeyre. Hors de Guadeloupe dans les BU d'Amiens, Aix en Provence, Fort-de-France (Campus de Schœlcher) et Paris-Sorbonne, ainsi qu'à la bibliothèque des Archives Nationales d'Outre-mer, à Aix-en-Provence.

Dès le début, de tels travaux l'ont fasciné. Quelle extraordinaire aventure intellectuelle, se disait-il alors, ce doit être de prendre un vaste problème, de l'étudier sous tous ses aspects, de le décortiquer en tous sens, et finalement, après des années et des années de recherches, de produire une œuvre de grande ampleur qui épuise définitivement le sujet. Monsieur Schnakenbourg avoue qu'il s'est très tôt donné pour objectif d'en faire autant, suivant en cela le modèle de tous ces grands maîtres dont il citait précédemment les noms.

Puis les années ont passé, la vie est passée, le projet est devenu rêve et le rêve était sur le point de devenir fantasma, quand sa route a croisé celle des Indiens de la Guadeloupe. Initialement, ce n'était pourtant qu'une composante parmi d'autres d'une recherche plus vaste sur l'histoire de l'industrie sucrière dans la seconde moitié du XIX^e siècle, mais il est vite apparu qu'il s'agissait de beaucoup plus que d'un simple problème de main-d'œuvre sur des plantations coloniales. Par la richesse foisonnante des thèmes qu'elle permet d'aborder, l'histoire de l'immigration indienne après l'abolition de l'esclavage constitue un vaste domaine à étudier pour lui-même et en lui-même dans toutes ses dimensions. Si l'expression n'avait été trop souvent galvaudée, on parlerait volontiers d'*histoire totale*. Ce dont il s'agit ici, c'est à la fois de l'histoire de la naissance d'un peuple, celui de la Guadeloupe après sa Libération ; d'histoire économique, avec les mutations de l'industrie sucrière entre 1860 et 1883 ; d'histoire diplomatique, avec la négociation franco-britannique sur la convention de 1861 ; d'histoire de la navigation, avec le transport des Indiens jusqu'aux Antilles ; d'histoire du droit et des institutions, avec les problèmes liés au statut juridique et à la gestion administrative des immigrants ; d'histoire sociale *stricto sensu*, avec les conditions de vie et de travail des Indiens sur les habitations ; d'histoire judiciaire, avec l'analyse des arrêts et jugements concernant les Indiens en matière pénale ; d'histoire politique, avec les débats sur l'immigration au Conseil Général ; et enfin, couronnant le tout, l'énorme présence de l'Inde coloniale, sur laquelle Monsieur Schnakenbourg reconnaît qu'il ne savait pratiquement rien et qu'il a, en cette occasion, découvert avec fascination.

C'est cette extraordinaire richesse du sujet qui l'a attiré et lui a très vite fait réaliser qu'il tenait là l'opportunité de réaliser son projet. Cette attraction s'est révélée d'autant plus forte que le plaisir de la découverte scientifique s'est doublé de celui de la découverte archivistique. Bien sûr, le socle même de la recherche est constitué avant tout par l'énorme masse du fonds ministériel des Archives d'Outre-mer, particulièrement le fonds « Généralités » ainsi que les séries géographiques « Guadeloupe » et « Inde » (française). Mais à côté, il y a aussi l'immense satisfaction intellectuelle qu'a procuré à l'auteur le recours à des sources entièrement nouvelles, au moins pour lui. En premier lieu, aux Archives Départementales de la Guadeloupe, les registres matricules du Moule et les jugements du tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre, deux gros fonds ouverts très récemment à la recherche et qui attendaient leurs premiers utilisateurs ; ils ont permis d'aller au-delà des textes juridiques et des rapports administratifs, et de descendre jusqu'au niveau le plus humble (et souvent le plus douloureux) de la « vraie vie » quotidienne des Indiens sur les habitations. Et en second lieu les *Emigration Proceedings* du gouvernement de l'Inde anglaise, conservés dans les archives du ministère de l'Inde (*India*

Office Record) à la *British Library*, que tous les chercheurs ayant travaillé sur l'immigration indienne dans les colonies anglaises connaissent bien, mais dont les immenses richesses avaient jusqu'alors été presque entièrement négligées s'agissant de celle vers la Guadeloupe et la Martinique. Si l'on y ajoute les archives du *Foreign Office*, conservées au *Public Record Office*, les sources britanniques permettent de sortir d'une vision étroitement franco-française du sujet et d'éclairer les versants anglais et indien de celui-ci, qui ne sont pas moins essentiels à sa compréhension d'ensemble.

Monsieur Schnakenbourg présente alors son plan, articulé autour de trois questions : pourquoi l'immigration, comment, et pour quels résultats ?

- 1) *Pourquoi* le recours à l'immigration ? La première partie de la thèse étudie *La mise en place de l'immigration réglementée*. En réclamant l'introduction d'une main-d'œuvre immigrée, l'objectif des planteurs n'est pas tant de remplacer les anciens esclaves libérés en 1848, car ceux-ci sont très majoritairement restés ou retournés sur les habitations après l'Abolition, que d'exercer sur eux une concurrence et une pression à la baisse sur leurs conditions de travail et rémunération, afin de « casser » leur résistance au maintien de « l'esclavage sans l'esclavage ». Après l'échec de la tentative de salarisation forcée des travailleurs créoles connue sous le nom d' « organisation du travail », et diverses expériences plus ou moins réussies de recrutement dans d'autres régions du monde (Madère, Cap-Vert, Africains « libres » du Congo, Chine), c'est finalement vers l'Inde que se tourne l'administration coloniale. Négociée pendant près de dix ans, la convention franco-britannique du 1^{er} juillet 1861 autorise la France à ouvrir dans l'Inde des agences d'émigration pour recruter des travailleurs à destination de ses colonies sucrières.
- 2) *Comment* ? C'est ce qu'étudie la seconde partie, consacrée au recrutement et au transport des Indiens vers les Antilles (*La filière migratoire*). Les deux principales agences d'émigration se situent dans les comptoirs français de Pondichéry et Karikal, sur la côte de Coromandel, qui recrutent dans le pays tamoul et dont proviennent les deux tiers des immigrants indiens de la Guadeloupe ; le tiers restant est recruté dans la plaine indo-gangétique par l'agence de Calcutta. Convaincus le plus souvent par le mensonge et la tromperie, les engagés sont transportés par des voiliers suivant la route du Cap. Le voyage dure environ trois mois, mais on ne peut en aucun cas l'assimiler à la traite négrière. Monsieur Schnakenbourg avoue qu'il a tout à fait conscience que, dans l'ensemble de la production scientifique sur l'émigration indienne en général, tout ceci n'a rien de très original ; on a déjà longuement étudié ces questions dans de nombreux travaux consacrés aux colonies sucrières britanniques ou à Surinam. Mais, dans la mesure où elles n'avaient pratiquement jamais été abordées s'agissant des Antilles françaises, il lui a paru nécessaire d'y insister longuement.
- 3) *Pour quels résultats* ? Ils sont étudiés dans la troisième partie de la thèse, *L'installation des Indiens en Guadeloupe*. Deux principaux : l'immigration en général a joué un rôle fondamental (même s'il n'est évidemment pas unique ; cf. les usines) dans la relance puis la croissance de l'industrie sucrière à partir de la fin des années 1850 ; et

l'immigration indienne en particulier a implanté en Guadeloupe une nouvelle composante de son peuple.

Mais le coût en est extraordinairement élevé. Coût financier, tout d'abord, non seulement pour les planteurs bénéficiaires de cette main-d'œuvre, mais plus encore pour l'ensemble de la collectivité guadeloupéenne. Ce sont tous les contribuables qui, à travers les subventions accordées par un conseil général dominé par les grands propriétaires, financent l'immigration pour plus de la moitié de son coût total, même quand ils n'ont aucun intérêt à celle-ci. Coût politique, ensuite, par les débats dont l'immigration est l'objet dans les milieux politiques locaux, et qui aggravent encore les multiples clivages raciaux, sociaux et idéologiques traversant cette société.

Mais surtout, énorme coût humain, par les abominables conditions de vie et de travail infligées aux Indiens. Soumis à un statut juridique infériorisant, mal logés, mal nourris, mal soignés, ils sont constamment l'objet de brutalités et de mauvais traitements, souvent même de véritables sévices, et parfois assassinés par leurs engagistes. En outre, ceux-ci cherchent par tous les moyens à leur extorquer la plus grande quantité de travail possible, bien au-delà de ce qui est prévu par leurs contrats. Enfin, ils ont le plus grand mal à obtenir leur rapatriement en fin d'engagement. Face à tous ces abus, l'administration et la justice coloniales ferment les yeux. Les Indiens résistent comme ils peuvent, par la fuite le plus souvent, mais parfois aussi, quand la situation devient trop insupportable, par l'incendie ; dans tous les cas, ils se heurtent alors à une sévère répression.

Au tout du compte, quelles conclusions structurelles peut-on tirer de cette étude ? Monsieur Schnakenbourg en voit trois.

- 1) C'est dans et par la souffrance, à la fois physique et psychologique, que les Indiens ont intégré l'histoire de la Guadeloupe et sont devenus une composante de sa culture et son peuple. La violence est consubstantielle à cette histoire, depuis le massacre des Caraïbes au début de la colonisation jusqu'aux morts de Mai 1967, et les Indiens ne font pas exception. La créolisation postérieure de ces immigrants, avec ce double symbole que constitue l'accès à la nationalité française pour leurs enfants (1923) et l'élection au Parlement d'un député de la Guadeloupe d'ascendance indienne (1981), ne doit pas faire oublier à quel point ce processus a été long, difficile et douloureux.
- 2) Pour autant, il n'est pas possible d'assimiler le sort des Indiens à celui des esclaves. Ils ne sont pas, sauf exception, enlevés et embarqués par la force ; sur les navires, le *coolie trade* n'a rien à voir avec le *slave trade*. Sur les habitations, s'il est vrai que le traitement qui leur est infligé se rapproche souvent beaucoup de l'esclavage, il convient malgré tout de se méfier des jugements lapidaires de certains contemporains adversaires de l'immigration, comme cette célèbre formule de *New system of slavery*, datant de 1844 et exhumée par Hugh Tinker 130 ans plus tard, qui constitue davantage l'expression des convictions militantes de son auteur que la description fidèle d'une réalité procédant systématiquement du pire. Quelques épouvantable et criminel qu'ait été le sort réservé aux

Indiens, il reste toujours cette marge infranchissable qui sépare le crime tout court du crime contre l'humanité.

- 3) Enfin, on a beaucoup trop négligé l'apport indien à ce qu'il est convenu d'appeler la *créolité*. Lorsque le débat sur ce terme et son contenu a débuté dans les années 1980, on s'est d'abord polarisé (surtout à la Martinique, où le problème est brûlant) sur le rapport Blancs/Noirs, Békés/Nègres, comme seul élément constitutif de la société créole, en négligeant les autres composantes, en particulier les Indiens (qui, il est vrai, étaient alors encore très discrets). Or, c'est à peu près au même moment qu'a débuté en Guadeloupe un mouvement de « résurgence indienne », par lequel il ont revendiqué leur place dans cette société et leur apport à celle-ci. Ce que sont venues confirmer les commémorations du 150^e anniversaire de leur arrivée aux Antilles, en 2004. Même si tel n'était pas son objectif de départ, treize ans plus tôt, cette thèse s'inscrit pleinement dans ce courant. Une fois de plus, on ne peut qu'admirer cette extraordinaire capacité de la société créole à recevoir, à agréger, à absorber, à mélanger, puis à fusionner des peuples et des cultures venus d'horizons les plus divers pour créer une civilisation nouvelle. Cette formidable aptitude au syncrétisme fait la principale richesse des Antilles.

Résultat de treize années de recherches, ce travail se veut donc une contribution à l'histoire de la formation des peuples de la Caraïbe, en même temps qu'une réflexion sur le problème de la transition au capitalisme dans les sociétés coloniales.

Le professeur Philippe Mioche, directeur de la recherche, explique que la thèse, résultat de treize années de recherches, a pour objectif d'analyser la mobilisation de la force de travail en Guadeloupe aux lendemains de l'abolition de l'esclavage et le recours à l'immigration des « travailleurs engagés sous contrat », soit un statut qui n'est ni celui de l'esclavage, ni celui de l'immigration libre. L'accord franco-britannique du 1^{er} juillet 1861 permet le transfert de migrants indiens vers les territoires français. D'une façon générale, près de 20 millions d'Indiens ont migré entre 1834 et 1915, dont 43 000 vers la Guadeloupe entre 1853 et 1889, soit un cinquième de la population totale de l'île. Sur ce nombre, environ 10 000 sont rentrés en Inde au terme de leur engagement. Les autres, ceux qui ne sont pas morts en route, à l'arrivée ou pendant leur période d'engagement où ils subissent d'horribles traitements, ont fait souche en Guadeloupe et y constituent aujourd'hui une composante culturelle, dont les héritiers, après une très longue période de discrétion, revendiquent depuis les années 1980 leur identité tranquille.

Trois ensembles de questions structurent la thèse. Pourquoi faire appel à cette immigration ? Comment s'organisent le recrutement et le transport et quels en sont les enjeux économiques, sociaux et politiques ? Comme s'opère l'installation des immigrants dans l'économie et la société guadeloupéenne ?

La thèse est présentée en 6 volumes (1490 pages). La première partie porte sur la « mise en place de l'immigration » (400 p.) qui analyse le marché du travail après l'Abolition et les solutions recherchées (Européens, Asiatiques, Africains) afin de rétablir la production et les rapports sociaux antérieurs, mais aussi pour « briser la résistance des affranchis ».

La seconde partie (300 pages) porte sur la filière migratoire. Elle montre les modalités du recrutement, et les procédures d'embarquement puis décrit de façon minutieuse la traversée. La troisième partie (500 pages) présente l'installation des Indiens en Guadeloupe. Elle analyse les coûts et le financement de cette immigration ainsi que la vie quotidienne des immigrants. Cette partie est particulièrement édifiante sur la dureté des temps et des rapports sociaux dans l'île. Elle aborde enfin la question du retour et montre que peu d'engagés ont eu réellement le choix. Pour ceux qui restent, on a envie de dire les survivants, tant la mortalité est grande au début, cette troisième partie s'achève par l'étude de leur isolement, puis de leur enracinement.

Dans un premier temps, la demande de migrants vient des planteurs et repose sur des objectifs politiques et sociaux, l'instauration d'un rapport de force entre les anciens maîtres et les anciens esclaves. Plus tard, avec l'effondrement du système économique, social et technique des sucreries Labat, c'est le processus de l'industrialisation de la fabrication sucrière et l'immigration devient un moyen de contenir les salaires. Mais comme « les Européens sont inutilisables, les Chinois indésirables et les Africains interdits », c'est finalement vers l'Inde que la demande de main-d'œuvre se tourne. Un continent dont les difficultés économiques et sociales offrent, croit-on, un réservoir inépuisable de migrants.

L'administration française, en Guadeloupe et ailleurs, s'insère en interface entre la demande et l'offre de main-d'œuvre. Dans la recherche de migrants, elle se comporte, nous dit Christian Schnakenbourg, de façon « immorale et déplaisante » en chicanant sur les conditions de l'immigration. Plus tard, ce sont aussi les pouvoirs publics qui prennent en charge plus de la moitié des frais de l'immigration, à la charge du contribuable et au profit des planteurs. Mais il faut rappeler ici la position stratégique des producteurs de sucre dans les processus de décision.

Le contraste semble réel avec l'administration anglo-indienne. D'une part, c'est elle qui permet de faire aboutir la convention, d'autre part et surtout, elle tente par de nombreux moyens de protéger les migrants contre les abus.

Le recrutement est long, pénible, puis vient le temps du voyage. Le transport des coolies se situe quelque part entre celui des esclaves et celui des émigrants libres, mais il n'est pas comparable à la traite négrière. Il y a des péripéties et quelques drames, mais surprise qui en dit long sur la suite, c'est le « meilleur moment » de l'aventure.

En effet la vie quotidienne des immigrants constitue une plongée « au cœur de la misère et de la souffrance, parfois même de l'horreur ». Les engagistes se conduisent bien souvent très mal et les pouvoirs publics français ferment les yeux. De plus, si la vie des Indiens est rendue si dure par leurs employeurs, elle n'est pas facilitée par la société créole. Outre les brimades de toutes sortes, tout semble fait pour s'opposer au retour. Quant au vigoureux débat sur la fin de l'immigration, il a duré 15 ans, entre 1880 et 1895, et il faudra attendre 1923 pour que l'accès à la nationalité française soit offert aux survivants et à leurs héritiers.

La conclusion générale montre que cette immigration gérée par l'administration est un moyen d'assurer la survie de l'économie sucrière. Elle place l'histoire de l'immigration, en particulier de l'immigration indienne, au centre de l'histoire contemporaine des Antilles. Elle évoque

le 150^{ème} anniversaire de l'arrivée du premier convoi et l'insertion des Indiens dans la société antillaise. Mais cette commémoration ne saurait faire oublier les grandes souffrances subies par ces migrants au statut particulier et la thèse s'y emploie avec précision, méthode et une très grande sincérité humaine.

La thèse comporte un ensemble de 17 cartes, une partie d'entre elles, remarquables, est réalisée par l'auteur en collaboration avec le laboratoire de l'Université de Picardie. Citons p. 116, les usines sucrières modernes en Guadeloupe au XIX, p. 213, la répartition des densités de la population indienne à la fin du XIX, l'origine régionale des émigrants pour la Guadeloupe p. 518, l'insalubrité et la morbidité dans les communes de la Guadeloupe p. 861 ou enfin, la répartition géographique des Indiens en 1884 p. 871.

La thèse comporte par ailleurs des graphiques, schémas, tableaux, toujours bienvenus, nonobstant ceux portant sur les convois d'immigrants à l'aller (p. 541-573) et au retour (1100-1114), pour les Indiens qui reviennent au pays.

Outre la présentation des sources et de la bibliographie, la thèse comporte une annexe documentaire de 70 p. qui présente 19 recueils de documents thématiques, chaque document contient une ou plusieurs pièces, le plus souvent inédites, dont certaines présentent une densité d'informations remarquable (exemple du document n° 1, le récit d'un témoin direct de l'Abolition, le document 3 sur la situation de l'immigration en Guadeloupe ou le document 16, le rapport Comins).

La présentation des sources compte une quinzaine de pages. Le Centre des Archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence a été très largement exploré (5 pages de références). Viennent ensuite *l'India Office Record* à Londres et les Archives départementales de la Guadeloupe à Gourbeyre, ainsi que les archives municipales du Moule (« dont les registres forment le joyau » pour le sujet). Ont été consultés en outre le *Public Record Office* à Kew (UK), les archives du ministère des Affaires étrangères et les archives, privées au moment de la consultation, de la Société Industrielle et Agricole de Pointe-à-Pitre.

A cette liste très consistante, s'ajoutent de nombreux documents imprimés à valeur de source, et notamment le dépouillement exhaustif d'au moins cinq publications périodiques de la Guadeloupe pendant la période concernée. A ces dépouillements minutieux dans des dépôts très différents s'ajoute une excellente connaissance du terrain guadeloupéen, son économie et sa société passée, mais aussi présente. Il convient de rappeler que la bibliographie comporte neuf publications de M. Christian Schnakenbourg consacrées notamment à l'économie sucrière.

La bibliographie d'une quinzaine de pages est classée en deux grandes parties, « immigration coloniale » et « autres sujets », celles-ci comportant sept catégories.

Vient ensuite un index très sophistiqué puisqu'il comporte cinq entrées (noms, navires, habitations ou usines, lieux, entreprises).

Cette recherche inédite prend appui sur une documentation considérable et largement inexploitée. Elle aboutit sous la forme d'un manuscrit volumineux dont le plan est d'une précision mécanique et la forme proche de *l'optimum* toujours espéré et rarement rencontré à ce point. C'est

bien d'une thèse dont il s'agit, une thèse d'histoire économique et sociale aux pleins sens des termes ; une grande thèse.

Le Professeur Pieter C. Emmer, premier rapporteur, tient tout d'abord à remercier le directeur de thèse, le professeur Philippe Mioche, de l'avoir invité comme membre de jury. Il ajoute que c'est pour lui un plaisir de continuer le débat aujourd'hui sur les questions d'immigration avec le candidat, son ami et collègue Christian Schnakenbourg.

Cette thèse constitue une importante contribution à l'histoire comparative de l'immigration réglementée dans la Caraïbe après les abolitions de l'esclavage. En effet, l'essentiel de la littérature sur le sujet se concentrait jusqu'alors sur les colonies britanniques. Dans sa thèse, Christian Schnakenbourg rétablit l'équilibre. Par le recours à des sources peu ou pas exploitées, il donne à l'immigration indienne aux Antilles françaises sa juste place dans l'historiographie. D'autre part, il étudie les diverses autres alternatives envisagées à l'époque, comme la mise au travail salarié des anciens esclaves, ou la possible immigration de travailleurs européens, ou encore l'importation d'Africains libres. D'importants développements sont consacrés à la vie quotidienne des immigrants. Ce faisant, il contribue au débat sur la question de savoir si les Indiens étaient de « nouveaux esclaves » ou si, au contraire, leur situation s'apparentait davantage à celle des immigrants européens en Amérique. Enfin, l'auteur s'interroge sur le choix fait par les immigrants en fin de contrat de rester en Guadeloupe ou retourner en Inde. Il porte également une grande attention à la fin de l'immigration réglementée, dont les causes tiennent d'une part au mécontentement britannique face à l'absence de protection des immigrants dans les colonies françaises, et d'autre part à l'incapacité de celles-ci d'organiser un nombre suffisant de convois de rapatriement.

Le professeur Emmer annonce ensuite « trois axes de questionnement » sur des problèmes examinés dans la thèse : 1) La fin de l'esclavage et son impact sur le coût du travail aux Antilles ; 2) La nature des contrats souscrits par les immigrants indiens ; et 3) L'intégration des Indiens dans la société guadeloupéenne.

1) Pour ce qui concerne tout d'abord les conséquences économiques de l'Abolition, la thèse repose sur l'interprétation traditionnelle selon laquelle l'Emancipation a été imposée par la force de l'extérieur aux planteurs et que ceux-ci auraient voulu maintenir l'esclavage ; que les autorités coloniales soutenaient systématiquement les planteurs, notamment en établissant une législation draconienne contre le vagabondage, et en employant la police pour réprimer tous les mouvements des affranchis ; et que les tribunaux manquaient totalement d'objectivité et condamnaient systématiquement les affranchis qui essayaient de s'installer sur des terres non occupées. Au total, la thèse reprend la vision des abolitionnistes de l'époque, selon laquelle les forces réactionnaires ont plus ou moins privé les affranchis des fruits de la liberté.

Il y a une autre interprétation de l'abolition de l'esclavage dans la Caraïbe que l'on peut qualifier de « révisionniste », suggérant au contraire que les planteurs avaient, en réalité, relativement peu de pouvoir comme employeurs dans la première moitié du XIX^e siècle. On pense

en particulier aux possibilités de contrainte économique dont disposaient à la même époque les entreprises européennes sur leurs travailleurs, parce qu'elles bénéficiaient d'une offre pratiquement illimitée de travail. D'autre part, la Caraïbe n'est pas la seule région du monde où les employeurs et les autorités travaillaient la main dans la main en vue d'imposer une discipline de travail, par l'élaboration de lois contre le vagabondage et un strict contrôle des transactions foncières. On pensait à l'époque que de telles lois étaient indispensables pour mettre de l'ordre dans la société et favoriser la croissance, et les mêmes raisons ont présidé à l'introduction de ces lois dans les colonies ; on estimait que la fin de l'esclavage devait s'accompagner de mesures strictes afin de préparer les plantations à leur adaptation aux exigences du capitalisme.

Le professeur Emmer n'est pas d'accord avec l'idée selon laquelle les anciens esclaves étaient des victimes. Ils avaient au contraire beaucoup plus de possibilités que les prolétaires européens d'échapper au nouvel ordre capitaliste. C'est le candidat lui-même, ajoute-t-il, qui écrit que, dans les colonies avec de vastes étendues de terres non occupées, les affranchis pouvaient devenir des petits paysans indépendants. Indépendants mais pauvres : leur choix avait un prix. En se retirant de l'économie de marché et du secteur des plantations, où les salaires tendaient à augmenter, ils se retiraient aussi de l'assistance médicale, de la religion occidentale et de l'éducation.

Se pose enfin le problème du coût du travail dans la Caraïbe post-abolitionniste. La thèse suggère que le travail esclave était moins coûteux que le travail libre. Par exemple, p. 59, on lit que le salaire journalier des affranchis était deux fois plus élevée que le coût quotidien d'un esclave. Mais un tel calcul ne tient pas. A la fin de la période esclavagiste, le travail des esclaves était de moins en moins productif. Un tiers d'entre eux ne travaillaient pas, parce que trop vieux, trop jeunes ou malades. L'abolition de l'esclavage signifiait aussi pour eux la suppression de tout ce que le planteur leur fournissait gratuitement (case, assistance médicale, nourriture, vêtements ...). Pour les planteurs, l'Emancipation était un moyen d'aligner les conditions de travail et de coût de leur main-d'œuvre sur celles en usage en Europe. En ne payant seulement que les travailleurs effectifs, ils réduisaient les coûts.

Pour en terminer sur ce premier point, le professeur Emmer conteste l'une des conclusions de la thèse selon laquelle il n'y a eu que très peu de changements après l'Abolition. Ceci n'est vrai que pour la façon dont les plantations étaient gérées, pour laquelle il y a continuité. La supposition que les planteurs auraient pu être plus libéraux dans leur attitude envers les affranchis et auraient pu payer des salaires plus élevés n'est pas démontrée en l'absence de preuves sur l'augmentation du profit des plantations. C'est même le contraire qui est vrai. Les planteurs de la Guadeloupe étaient confrontés à une concurrence de plus en plus rude dans un monde en voie de libéralisation commerciale. Pour demeurer compétitifs face au sucre de Cuba, du Brésil et d'autres grandes zones de production, il leur fallait entrer dans la voie de l'industrialisation de leur production. Mais en même temps, ils se heurtaient à la diminution rapide du volume de force de travail offert par leurs anciens esclaves ; les femmes et les enfants ne

voulaient plus travailler sur les plantations, et les hommes limitaient leur présence à quelques mois par an seulement, au moment de la récolte, quand les possibilités de gain étaient les plus élevées. Il n'est pas douteux que les planteurs auraient aimé pouvoir employer davantage les affranchis, mais la réponse insuffisante et peu fiable de ceux-ci les ont forcés à chercher ailleurs de nouvelles sources de main-d'œuvre.

2) Pour ce qui concerne la nature de l'émigration au départ de l'Inde et des contrats d'engagement signés par les Indiens, deux questions paraissent devoir être posées.

En premier lieu, peut-on vraiment affirmer que l'émigration depuis l'Inde est une conséquence de la paupérisation de celle-ci ? En Europe, elle ne dépend habituellement pas de la pauvreté, mais au contraire de l'élévation du niveau de vie. La plupart des Espagnols qui ont émigré vers les Amériques l'ont fait pendant le « Siècle d'or » (le XVI^e) et non pas pendant la période ultérieure de déclin. Il en va de même pour ce qui concerne les Allemands, qui n'ont pas émigré au lendemain de la guerre de Trente Ans, quand l'Europe centrale était détruite et les deux tiers de sa population décédée, mais au XVIII^e siècle, quand l'économie allemande était de nouveau en croissance. Les données rassemblées p. 208 de la thèse montrent que l'Inde a connu la même évolution. Comme l'Europe, elle a pu nourrir en même temps une croissance démographique rapide et une forte émigration. La thèse ne prouve pas que les régions les plus densément peuplées ou les plus gravement affectées par le processus de désindustrialisation du secteur cotonnier ont fourni les cohortes les plus nombreuses d'émigrants.

En second lieu, l'Europe a beaucoup profité de sa propre émigration du XIX^e siècle, tant interne qu'internationale. Grâce à l'émigration, il y a eu davantage de terre et de nourriture pour ceux qui restaient, et l'émigration a contribué significativement à l'élévation des salaires sur le Vieux Continent ... Pourquoi l'Inde n'aurait-elle pas, elle aussi, tiré profit de l'émigration ? La thèse regrette le fait que les Indiens aient dû partir ; le professeur Emmer regrette au contraire qu'ils n'aient pas été plus nombreux à le faire, dissuadés par la pauvreté et leurs réticences religieuses à traverser les océans.

3) S'agissant enfin de la nature des contrats d'engagement en Guadeloupe, trois observations.

La première concerne l'amélioration des conditions de vie des Indiens. L'argument habituellement invoqué pour démontrer celle-ci est la croissance démographique du groupe. Bien sûr, la fécondité n'est pas aussi élevée qu'en Inde, mais inversement la mortalité est beaucoup plus basse dans la Caraïbe, grâce à une remarquable croissance économique. Dans beaucoup d'endroits, les immigrants indiens sont même le seul groupe à connaître une croissance démographique, pendant que les Européens et les anciens esclaves libérés connaissent au contraire une mortalité supérieure à la natalité. Le professeur Emmer accepte l'affirmation de la thèse selon laquelle la Guadeloupe constitue ici une exception, avec une mortalité qui demeure élevée et ne diminue pas comme dans d'autres régions d'immigration, et une natalité insuffisante pour

combler. Mais la thèse n'explique pas cette particularité guadeloupéenne.

On peut alors se demander (seconde observation) si les Indiens recrutés pour la Guadeloupe n'étaient pas plus faibles que ceux pour les autres destinations. Ceci pourrait se vérifier à travers une mortalité supérieure pendant le voyage. Mais les données rassemblées p. 659 et 1152 prouvent le contraire. La mortalité sur les navires destinés à la Guadeloupe était plus basse que la moyenne ... Elle était même plus basse que celle des émigrants européens en route pour l'Australie.

Troisième observation : un autre signe de la réussite des Indiens outre-mer est le relativement faible pourcentage de ceux retournés en Inde. En général, il se situe autour des 20 %, une proportion comparable à celle des émigrants européens libres à cette époque, mais les Indiens n'avaient pas à payer pour le voyage de retour. Malheureusement, on ne peut pas juger ce qu'il en a été exactement en Guadeloupe, parce que l'administration de l'île n'a pas organisé suffisamment de convois de retour.

Le professeur Emmer termine son intervention par une observation sur la fin de l'émigration réglementée au départ de l'Inde. Elle n'a pas cessé parce que les engagements se sont taris, comme ce fut le cas pour les migrations européennes. Ni parce que les planteurs dans les colonies de destinations n'étaient plus intéressés à recruter des travailleurs indiens. Le système a été interrompu par la loi. Sous la pression des nationalités, aggravée par les effets de la première Guerre mondiale, le gouvernement colonial de l'Inde anglaise a mis fin au *coolie trade*, privant ainsi les Indiens de la possibilité de trouver une meilleure existence outre-mer (en dépit de toutes les insuffisances du système) et d'échapper par ce moyen à la faim, au manque de terre et à la maladie.

Dans sa réponse, Monsieur Schnakenbourg fait observer que, depuis plus de vingt ans que le professeur Emmer et lui se connaissent, ils n'ont jamais été d'accord sur les différentes questions qui viennent d'être abordées. Il conteste son argumentation sur deux points : 1) On ne peut pas analyser les choix et les comportements de gens confrontés à des situations d'extrême violence, physique ou sociale ou institutionnelle, comme c'est le cas ici, par des arguments de rationalité ou d'irrationalité purement économiques ; il n'était pas rationnel que les planteurs brutalisent leurs Indiens, compte tenu de ce que ceux-ci leur coûtaient, et pourtant beaucoup l'ont fait ; 2) La comparaison entre l'émigration des Indiens au XIX^e siècle et celle des Européens à la même époque ne tient pas, car elle efface complètement ce qui fait la principale différence entre eux une fois arrivés à destination : un statut administratif extrêmement brutal et contraignant dans un environnement colonial pour les premiers, la possibilité de choisir leur vie dans un pays de liberté pour les seconds.

Le second rapporteur, le Professeur Philippe Hesse, intervient ensuite et tient tout d'abord à remercier le candidat pour deux raisons : son travail, comme il l'a rappelé lui-même dans son intervention, dépasse l'histoire économique pour adopter une vision globale qui s'inspire des histoires politique, juridique, sociale, des mentalités et combine harmonieusement ces diverses approches fournissant au lecteur des aperçus passionnants ; par ailleurs, le travail présenté répond au vœu émis, il y a

vingt ans lors du colloque organisé par Serge Daget dans le cadre de l'Université de Nantes, à l'occasion du tricentenaire du Code Noir, de voir se multiplier les recherches sur les substituts à l'esclavage pendant la seconde moitié du 19^{ème} siècle.

La thèse de Monsieur Schnakenbourg présente de nombreuses qualités de rédaction comme de plan, même si la décision d'étudier l'insertion des Indiens dans la société guadeloupéenne avant d'envisager la fin de l'immigration reste contestable sur le plan logique et surtout chronologique. L'ensemble des chapitres brille par une grande clarté et un souci d'objectivité scientifique qui n'entrave pas des prises de position personnalisées, mais toujours solidement argumentées. Quant aux qualités de fond, elles permettent de parler de « grande thèse », ouvrant, au moins dans l'école historique française, des voies nouvelles et prometteuses. Les remarques qui vont suivre, plutôt que des critiques, doivent être analysées comme des interrogations débouchant sur le souhait de voir de nouveaux chercheurs ou le candidat lui-même dans de futurs articles pousser encore plus loin certaines des analyses entreprises au fil des 1300 pages de texte. Ces remarques s'organisent autour de trois axes déjà partiellement amorcés par le premier rapporteur.

Tout d'abord, on aimerait cerner mieux les véritables raisons qui ont entraîné le recours pendant plusieurs décennies au « *coolie trade* » et les demandes répétées des planteurs pour un accroissement des apports : s'agit-il vraiment d'un besoin vital pour le maintien des cultures sucrières ? ne faut-il pas plutôt voir la volonté de brider les prétentions des anciens esclaves en disposant d'une « armée de réserve » pour le marché du travail ? ne peut-on pas penser à l'intérêt égoïste des entrepreneurs privés transférant ainsi sur la collectivité une partie de la charge financière liée à une activité forte consommatrice de main-d'œuvre ? Par ailleurs, a-t-on envisagé à certains moments d'utiliser d'autres sources de bras que les Congos pour se substituer aux Indiens : déportés comme on en trouvera en Guyane ou en Nouvelle-Calédonie, populations algériennes, ... ?

En outre, il semble possible de pousser plus loin les approches comparatives et par là-même de relativiser certaines critiques apportées au système étudié : il est, par exemple, évident que les ouvriers et plus encore les domestiques agricoles sur le sol métropolitain souffrent aussi de certaines formes de surexploitation. Les écrits du Second Empire et des débuts de la Troisième République prouvent que les tribunaux font souvent montre d'une certaine partialité au profit des employeurs qui se recrutent généralement dans les mêmes milieux que les magistrats. L'administration qui est présentée dans le chapitre XIV de la thèse comme « négligente » et incapable de bien assurer son rôle de protection des immigrés, connaît des difficultés comparables, à la même période, pour la mise en œuvre de lois sociales : il suffit, à titre comparatif, de reprendre l'histoire de l'inspection du travail – bien synthétisée dans la thèse de Vincent Viet publiée par le CNRS – pour constater que les lois en faveur des enfants, puis des femmes et des enfants votées en 1841 puis 1874 ont été fort peu appliquées et que même celle de 1892 n'a été suivie que d'effets très partiels ; en particulier, les employeurs coupables de ne tenir compte ni de la lettre, ni de l'esprit des textes n'ont été que fort rarement

et légèrement sanctionnés. Si l'on sort du cadre français, des enseignements intéressants pourraient être tirés d'une comparaison entre la situation des migrants indiens et de celle des Irlandais, tant en ce qui concerne les conditions de recrutement, que de transport – nourriture, encadrement médical –, de travail ou d'insertion dans les communautés d'accueil.

Enfin, le travail soutenu contient en filigrane une étude qui mériterait d'amples développements de la recherche ; il s'agit de la complexité des relations franco-britanniques où les aspects politiques et économiques s'entrelacent avec les vieux préjugés psychologiques et avec les évolutions internes de chacun des deux pays pour déboucher sur des jeux de stratégie subtils, que ce soit au moment où la Grande-Bretagne cherche et arrive à faire basculer la France dans le libre-échangeisme ou à celui des concurrences pour la prise de contrôle sur l'Afrique.

Sur les trois thématiques ainsi évoquées Christian Schnakenbourg apporte des éléments de réponse qui montrent à la fois sa parfaite connaissance des sources disponibles, la qualité de sa réflexion et son exceptionnelle pugnacité

S'exprimant à son tour, **M. le professeur Marc Michel** remercie d'abord M. Christian Schnakenbourg d'avoir su rappeler avec autant de talent, de chaleur, de générosité, marque de sa personnalité, tout ce que le métier d'historien peut apporter à celui qui le pratique. Et, M. Christian Schnakenbourg en est incontestablement un. Pourtant, la première impression de M. le professeur Michel a été marquée par un fort mouvement de découragement devant les six volumes de ce monument... A raison de 3.000 signes par page, on peut comprendre ce mauvais sentiment. Si l'on compte le dernier tome comprenant la conclusion, les annexes, les sources, les cinq remarquables index, les cartes etc, on arrive aux 1500 pages. Mais le second mouvement du lecteur l'admiration, admiration non seulement pour une somme historique, mais pour un travail écrit avec tel talent, une telle rigueur scientifique qu'on a l'impression d'être en face d'une œuvre véritable...

Evidemment, il s'agit ici d'une thèse d'Etat et non d'une thèse de doctorat d'Université, « ancien » ou « nouveau » Régime ; elle couronne toute une carrière d'un des meilleurs spécialistes de l'histoire des Antilles au XIX^e siècle. On connaît les travaux de l'auteur devenus « incontournables », comme on dit aujourd'hui. Cette fois, derrière un sujet en apparence pointu, on voit immédiatement qu'il s'agit d'un travail extraordinairement fouillé d'histoire économique et sociale. Pour le résumer, on dira qu'il aboutit à un constat accablant : celui du fonctionnement désastreux d'un certain capitalisme colonial au XIX^e siècle à travers l'immigration des Indiens en Guadeloupe et de l'exploitation des hommes par une classe dominante dans des cadres économiques hérités d'un autre âge et l'opportunité qu'a constitué l'immigration d'Indiens pour « fluidifier » « le marché du travail indigène » dont avait besoin « le grand capital moderniste, celui que constituent les usines qui ont besoin de travailleurs qualifiés et de fournisseurs supplémentaires de matière première » (p. 1323). Et, au total, cette immigration des Indiens n'est pas l'histoire d'un flux migratoire, « c'est une hécatombe » (p. 922), mais une hécatombe nécessaire au maintien d'un certain rapport de classe. Belle démonstration de la fécondité d'un marxisme que l'on croit volontiers complètement obsolète aujourd'hui...

M. le professeur Michel fait alors part de deux impressions générales à ce propos.

1. On peut se demander s'il s'agissait bien de capitalisme. Disons-le tout de suite, les conclusions laissent sur une interrogation sur le « système » décrit. Il semble, en effet, que M. Christian Schnakenbourg démontre à quel point il n'y eut pas de véritable marché libre du travail, de fonctionnement libre du capitalisme, ni même de vrais capitalistes, mais seulement une « police du travail » organisée par des autorités administratives au service des dominants locaux.
2. « Flux », tel est le sous-titre de la thèse ; compte tenu de tout ce qui est décrit et démontré, le mot n'est peut-être pas très bien choisi puisqu'il signifie habituellement « écoulement » et dans le cas d'une migration il implique une idée de volontariat alors qu'il n'en a jamais été question ici. D'ailleurs, l'auteur met les points sur les I dans son introduction : il ne s'agit que « *d'une immigration organisée administrativement, soigneusement réglementée et surveillée* » expérimentée sur les nouveaux libres après l'abolition de l'esclavage.

Sur le fond, M. le professeur Michel estime qu'il s'agit d'un modèle d'histoire quantitative utilisant les sources les plus variées, démographiques, économiques, juridiques ... que probablement, on aura du mal à exprimer des regrets bibliographiques. Ensuite, qu'il s'agit d'une triste histoire, qui s'inscrit dans la catégorie de l'histoire des victimes, en tout cas telle qu'on la lit ici. Les ordonnateurs de cette histoire sont deux catégories de dominants : d'une part, les colons des îles, de l'autre, les autorités coloniales françaises ou anglaises de l'Inde. A ce propos, une question générale sur l'immigration indienne est venue à l'esprit du Professeur Marc Michel. Elle concerne la part d'autonomie des Indiens eux-mêmes. Quelle part d'initiative, d'adaptation, de résistance, d'invention ont-ils pu conserver ou, surtout, *se créer* ? Vus à travers l'énorme documentation consultée, ils donnent l'impression de n'avoir été que des victimes, des perdants et des marionnettes de cette histoire lamentable. L'enracinement des Indiens dans la société guadeloupéenne donne l'impression d'une dissolution culturelle et sociale sans réinvention, ni conservation sociétale, religieuse, familiale, ne serait-ce qu'à travers les mariages et l'onomastique, voire économique en matière d'accès à la terre. M. Christian Schnakenbourg conclut à « *l'extraordinaire rapidité de la créolisation* » des Indiens (comme des nouveaux Noirs).

Peut-être faut-il voir là le reflet de la conception générale de la thèse. La problématique est essentiellement quantitative, démographique et économique, fortement marquée par un (louable) souci de théorie ; elle est aussi axée beaucoup plus sur la politique d'immigration des Etats ou des entrepreneurs que sur le vécu de l'immigration par les immigrés eux-mêmes, sur leurs réponses. Bref, on sent une volonté de ne pas faire trop confiance à l'histoire des mentalités. Pour M. le professeur Michel, M. Christian Schnakenbourg a largement raison, compte tenu du « laisser aller » trop fréquent aujourd'hui de cette « histoire à discours ». Mais tout de même, en tant qu'historien de la Guerre mondiale et historien de la colonisation, il croit que l'histoire des hommes ne se réduit pas à des chiffres, des conduites d'Etat ou d'entreprises.

Ceci dit, que peut dire un spécialiste de l'histoire de l'Afrique sur ce travail, se demande M. Michel ? En fait, il estime n'avoir rien à ajouter au chapitre intitulé « *le détestable succès de l'immigration congo* ». Les contradictions et l'hypocrisie de la politique anti-traite des Puissances sont bien montrées, encore que l'accusation d'hypocrisie doit être relativisée compte tenu des normes morales et sociales du temps et de la comparaison de toutes les traites. Le candidat démontre, chiffres à l'appui, la relative importance des « *engagements sous contrats* » sur la côte d'Afrique par la maison Régis et son faible résultat par rapport aux besoins de l'île. Il souligne aussi la créolisation particulièrement rapide de ces nouveaux venus, vite noyés dans la masse locale, et leur relatif dynamisme social. Certes, il insiste sur leur statut « *exorbitant du droit commun* » et donc leur sort lamentable. Pourtant, si leur condition matérielle et leur mortalité ont été extraordinairement mauvaises, pendant les premières années qui suivirent leur arrivée, M. Christian Schnakenbourg observe aussi que par la suite « *beaucoup d'entre eux se sont installés comme petits propriétaires ou comme colons partiaires, et certains se sont même inscrits sur les listes électorales et participent aux élections* ». Donc, on pourrait en tirer aussi la conclusion qu'il ne faut pas avoir une vision trop misérabiliste des choses et que cette immigration anormale, contrainte, a finalement abouti à une intégration exemplaire. Des comparaisons seraient à faire avec les « *engagés à temps* » dans les colonies britanniques et les immigrés européens au Nouveau Monde. Est-il si sûr que les conditions étaient si radicalement différentes ?

M. le professeur Michel fait part enfin de quelques observations et demande quelques éclaircissements : sur les « *rachats à terme* », les essais d'agriculture en Sierra Leone, l'état réel du royaume de Loango (le royaume vili) « *bien organisé* » après 1840, une population mystérieuse du bas Congo, la capacité des migrants à connaître leurs contrats et l'existence ou non « *d'intermédiaires sociaux* ».

M. Christian Schnakenbourg répond avec pertinence à toutes ces observations.

Pour conclure, M. le professeur Michel souligne qu'il s'agit là d'une de ces « *grandes thèses* » dont l'Université française peut s'enorgueillir.

Pour **Monsieur Jean-Pierre Sainton**, la thèse de M. Schnakenbourg est, à l'évidence, un travail monumental. L'auteur, depuis longtemps reconnu comme le spécialiste incontesté de l'histoire de l'économie sucrière des Antilles, est l'un des meilleurs connaisseurs des sources du XIX^e et du XX^e siècle des colonies françaises, après nous avoir gratifié, par ses ouvrages et articles, d'une mise en perspective historique de l'industrie sucrière qui fait autorité, traite ici de l'immigration indienne, épisode de l'histoire antillaise qui nous introduit de plain-pied dans le champ d'une histoire sociale. C'est, du point de vue de l'historiographie antillaise, cet apport que nous tenterons d'évaluer.

Le sujet peut paraître relativement neuf pour un chercheur qui s'était jusqu'ici surtout investi dans l'étude des mécanismes et des mutations économiques de la plantation sucrière. En effet, Christian Schnakenbourg s'intéresse principalement – et de quelle magistrale façon ! – au facteur humain, longtemps resté en marge de ses observations principales, et particulièrement aux travailleurs engagés indiens, dont l'importation des

bras joua un rôle déterminant dans la survie de l'économie de la plantation sucrière post-esclavagiste, thème qu'il traite avec justesse et sensibilité, parfois avec passion, mais toujours en appuyant ses développements argumentaires sur une documentation solide. S'il y a relative continuité du champ d'études et élargissement des sources fréquentées, il s'agit bien, au plan méthodologique et problématique d'une quasi conversion thématique vers une histoire sociale globale, dont il convient, en premier lieu de saluer la pleine réussite scientifique. Car ce travail dépasse par sa profondeur, l'étendue des champs abordés, les thèmes couverts, la solidité et la finesse de ses analyses, les travaux connus sur l'immigration indienne en Guadeloupe, voire dans l'aire caribéenne.

Le fondement de cette excellence repose tout d'abord sur l'impressionnant travail d'investigation et de dépouillement des sources, traitées tant du point de vue quantitatif que qualitatif, touchant à une quasi-exhaustivité qui laisse bien peu de questions dans l'ombre. L'apport est de ce point de vue considérable et nous n'avons relevé, s'agissant des archives locales, que peu de pistes documentaires inexplorées : peut-être le dépouillement des sources cadastrales et des registres d'hypothèques aurait-il conduit à nuancer certaines conclusions...

M. Christian Schnakenbourg livre donc aux chercheurs une véritable somme : données minutieusement étudiées et recoupées, des prémisses de l'immigration à son extinction et au processus d'intégration dans la société créole, en passant par toutes les étapes de l'organisation de la filière migratoire de l'Inde à la Guadeloupe, et aux différentes modalités du contrôle social. Différents aspects, qui, jusqu'ici, n'avaient pas été complètement embrassés et réunis dans la perspective d'une étude sur la durée (soixante-dix ans) d'un flux migratoire, ni croisés avec les dynamiques de l'histoire sociale du territoire. C'est d'ailleurs pour cette dernière raison, que l'on pourrait émettre le regret que la thèse porte en titre principal « L'immigration indienne en Guadeloupe », ce qui en banalise quelque peu les contenus alors qu'on attendrait un libellé portant sur l'histoire d'un flux migratoire réglementé – lequel relégué en sous-titre – aurait reflété sans doute plus judicieusement l'ampleur des questions traitées et la problématique centrale tendant à retracer et éclairer la transition « grise » entre travail contraint et travail libre dans une colonie qui, tout en accédant au droit commun, demeure marquée par des rapports socio-juridiques particuliers, de type esclavagiste.

Chacune des thématiques abordées apporte des données plus fines ainsi qu'un renouvellement de l'approche du sujet. C'est ainsi qu'un sort, définitif peut-on espérer, est fait à un certain nombre de poncifs et de clichés qui, dans la perception populaire, mais aussi chez de trop nombreux historiens, tenaient encore lieu de vérités historiques premières. Ainsi, nous est démontré comment l'immigration n'a pas répondu au seul et hypothétique déficit en bras sur les habitations ou à une mythique désertion des anciens esclaves du travail de la terre aux lendemains de l'abolition, mais bien à la nécessité d'ajuster une main-d'œuvre étroitement réglementée au plan juridique et social aux besoins de l'économie sucrière ; en quoi l'organisation de l'immigration indienne vers les colonies françaises se distinguait-elle des traites négrières. Nous sont détaillées enfin les modalités du travail sur les habitations et les réponses des immigrants.

Par la somme des informations extrêmement précises qui y sont réunies, cette thèse marque un tournant dans les connaissances acquises sur l'immigration indienne. Elle l'est également au plan de l'histoire sociale contemporaine des Antilles par la richesse des travaux qu'elle appelle et en ce qu'elle force les voies pour une autre approche de l'histoire antillaise trop souvent présentée en termes généraux, par ses grandes structures et ses directions fondamentales. En effet, elle ouvre pistes et perspectives pour une histoire prenant pleinement en compte les conjonctures. Ainsi, il nous est bien montré combien les conditions du marché du travail sont constamment modifiées, de décennie en décennie, voire chaque année, et, partant, influent sur les réponses des divers groupes sociaux en confrontation – on pense à la conjoncture des années 1848-1853 de « remise au travail » des anciens esclaves, ou encore à la configuration de la double décennie des années 1860-1880 caractérisée par un marché du travail saturé qui conduit au changement des politiques administratives vis-à-vis de la petite propriété – D'autre part, elle incite à approfondir l'extrême diversité des configurations sociales et les processus de transformation en œuvre au cours du XIX^e antillais, au plan d'une microsociologie historique à instruire par région, voire par hameau d'habitations.

Par cette thèse, M. Schnakenbourg a éminemment contribué au dépassement d'une historiographie antillaise naguère reposant sur des paradigmes généraux (système de plantation de la période esclavagiste *versus* organisations socio-économiques « libres » post-esclavagistes) pour entrer dans une histoire plus diachronique, et donc plus soucieuse de rendre compte des cheminements fins, des articulations complexes, des évolutions contrastées.

C'est ainsi que la recherche est invitée à revisiter les vues établies sur les constructions sociales post-esclavagistes caribéennes. Peut-on, par exemple, bâtir une théorie d'ensemble du système d'utilisation de la force de travail sur la seule base des travailleurs attachés à l'habitation (« gens casés » ou sous contrat d'engagement) sans parallèlement prendre en compte le paramètre diffus des bras employés hors de la grande culture ? on retrouve ici la problématique d'une difficile, mais bien réelle, émergence progressive d'une paysannerie antillaise d'abord dans son noyau créole, puis, assez vite, incluant les nouveaux immigrants libérés de l'engagement. Pour y voir clair, il conviendrait encore d'étudier la mise en place de l'éventail des statuts juridiques et sociaux ruraux, (« gens étrangers », « colons partiaires ») ainsi que l'articulation que le droit énoncé, même particulier, entretient avec les réalités sociales locales. C'est ainsi qu'une étude des contraintes et des ententes locales nous est suggérée. De même, ressent-on pleinement, à l'issue de la lecture de cette thèse, la nécessité d'ouvrir le chantier d'une grande histoire foncière intégrant la construction des rapports de propriété qui se jouent autour de l'inscription dans le sol, comme en témoigne d'ailleurs le procès, tout en contrastes, de l'ascension sociale des descendants d'Indiens. Toutes ces thématiques, riches de travaux à venir sont ici ouvertes, et ce n'est pas le moindre mérite de ce travail que d'avoir balisé la voie et incité à les instruire.

Certes, la richesse et la complétude du travail présenté n'exclut pas quelques remarques :

Sur la forme, quelques redondances et répétitions superfétatoires mériteraient certainement d'être épurées du texte. De même, conviendrait-il

de nuancer certaines conclusions à portée anthropologique : par exemple, la ségrégation géographique et sociale entre travailleurs indiens et créoles dans le monde rural fut-elle si absolue et durable qu'il est affirmé ? Une approche plus sociologique d'un univers rural où s'imbriquent « grande » et « petite culture », continuité du monde cloisonné de l'habitation mis en synchronie avec la rupture que représente la constitution des hameaux ruraux, aurait sans doute mis en relief l'imbrication des relations sociales et la complexité du tissu rural post-esclavagiste.

On pouvait aussi espérer de plus amples développements dans la dernière partie, sur les réactions de la population créole devant l'arrivée massive de ces flux continus d'arrivants ou sur les modalités des processus de créolisation et de promotion sociale des immigrants. Sans doute, l'étendue des champs thématiques explorés, la variété des sources brassées, n'ont pas permis, sur ces points, les développements qualitatifs dont les bases sont pourtant jetées dans la dernière partie. Le projet d'approfondir l'analyse des données relèverait plutôt il est vrai, d'une perspective d'anthropologie historique, qui n'était pas celle annoncée par l'auteur.

En résumé, une grande et forte thèse, qui en l'état, mérite les plus grands éloges pour sa contribution considérable à la connaissance de l'histoire des Indiens en Guadeloupe, et, au-delà, de l'histoire sociale des Antilles.

Intervenant le dernier, Monsieur Jacques Weber estime que Monsieur Christian Schnakenbourg a choisi un magnifique sujet. Certes, les 42 873 immigrants introduits en Guadeloupe, entre 1854 et 1888 ne représentent que 7,5 % des Indiens arrivés dans la Caraïbe, mais il suffit d'énumérer quelques-unes des thématiques pour mesurer l'ampleur d'une thèse qui touche à l'histoire de l'Inde et des Antilles, à l'histoire maritime et à l'histoire des relations internationales.

L'Indien, très apprécié dans les îles à sucre au lendemain de l'Abolition, est considéré alors comme « l'immigrant par excellence ». Il répugne en réalité à quitter le sol qui l'a vu naître et à s'aventurer sur les *kala pani* (les « eaux noires »), ce qui constitue une faute contre le *dharma* et signifie la fin des solidarités traditionnelles. L'auteur insiste par ailleurs à juste titre sur l'effet négatif des grands travaux de mise en valeur en Inde et des hauts salaires des chantiers de la Présidence de Bombay. L'Inde du XIX^e siècle n'est pas surpeuplée : elle manque de bras et les autorités de Calcutta s'efforcent de les retenir, entravant le recrutement français. Les disettes et famines sont finalement les meilleurs agents de l'émigration, comme le montre par exemple le tableau 17 de la page 465, qui fait apparaître l'étroite corrélation entre la hausse du prix du riz à Calcutta et les progrès du recrutement entre 1875 et 1885. Il est en revanche plus difficile de suivre M. Christian Schnakenbourg quand il lie l'émigration à la fiscalité excessive de l'*East India Company*, d'une part parce que celle-ci devrait avoir des effets permanents, ce qui n'est pas le cas, d'autre part parce que l'impôt a tendance à baisser au moment où se dessine le flux migratoire. Le Bengale, l'une des régions les plus fortement taxées, est par ailleurs celle où le recrutement est le plus faible. Ceux que l'on appelle « Calcutta » à la Guadeloupe sont originaires du Bihar, de l'Oudh et de la North Western Province.

L'étude des zones de recrutement, des agences et des sous-agences françaises, appuyée par un solide travail cartographique, est très convaincante : alors que les émigrants des deux premières décennies sont des

« Malabars », des Tamouls recrutés dans le vaste arrière-pays de Pondichéry et Karikal, la Guadeloupe se distingue des autres colonies françaises en recourant à partir de 1872 à la faculté que lui laisse la convention de 1861 d'embarquer des émigrants dans les ports anglo-indiens : 73 % des Indiens introduits entre 1873 et 1885 sont des « Calcutta ». Sur l'ensemble de la période, la Guadeloupe présente la particularité d'accueillir un tiers d'Indiens du Nord (15 530, soit 34,85 % ; introduits par 33 convois).

Grâce à un solide travail de recherche dans les fonds de l'*India Office* et du *Public Record Office*, Monsieur Schnakenbourg livre une minutieuse analyse de la convention du 1^{er} juillet 1861. Il est peu probable cependant que, comme il l'affirme, la France ait voulu « le beurre et l'argent du beurre » (p. 342). Napoléon III savait l'émigration africaine condamnée par les scandales auxquels elle donna lieu. Après l'interdiction, consécutive à l'affaire du *Charles-et-Georges*, du recrutement pour la Réunion sur la côte orientale, ce qui permet la signature d'une première convention au profit de cette île en juillet 1860, les recrutements sur la côte occidentale ne sont utilisés que pour exercer une pression sur Londres. Alors que Monsieur Schnakenbourg y voit un succès pour le *Foreign Office*, la convention répond également aux attentes de la France qui n'a cédé que sur la question de l'espace alloué à chaque émigrant. Elle a obtenu l'ouverture des ports anglo-indiens à ses opérations et obligé Londres à renoncer à la présence d'un protecteur des immigrants dans les colonies françaises. Le mécontentement des autorités de Calcutta, écartées de la négociation, dit assez d'ailleurs que l'affaire ne se solde pas par un succès britannique plein et entier. Dans cette négociation de près d'une décennie, où la cause de l'humanité et la morale ne sont invoquées que pour dissimuler des intérêts économiques et politiques, la France ne manque pas de répondre à Albion en rappelant les scandales de sa propre émigration indienne aux *West Indies*, ce que Monsieur Schnakenbourg n'a pas assez vu.

Une chose est certaine, les taux de mortalité sont inférieurs sur les bateaux français, malgré l'entassement que dénoncent les Britanniques, n'excédant pas 2,69 %. On est très loin des 15 % de la traite négrière nantaise du siècle précédent, des 6 à 10 % des transports d'émigrants irlandais et des 17% déplorés à bord des *coolies ships* faisant voile vers les Antilles britanniques en 1856-1857. 87 cas de choléra au total, dont 84 sur le même bateau : la visite médicale est sérieuse et le médecin du bord fait son travail avec compétence. Aucun cas de variole : la vaccination est efficace. Aucune révolte à bord sur un total de 93 voyages. La traversée est, selon Christian Schnakenbourg « un moment plutôt agréable » (p. 539). La nourriture n'est pas d'excellente qualité, mais, avec un apport de plus de 3 000 calories par jour les Indiens arrivent souvent « avec de l'embonpoint ». L'affirmation de Panchanan Saha, pour qui les Indiens étaient traités comme des esclaves, relève de l'idéologie. Nous concluons avec Monsieur Schnakenbourg, et contre Hugh Tinker, que l'émigration indienne est « tout le contraire » d'un nouveau système d'esclavage (p. 538).

Évidemment, dans l'île dite « d'accueil », la situation est moins brillante. L'Indien est un étranger domicilié chez son maître et qui n'a pas de résidence propre, qui ne peut se marier sans l'autorisation de l'administration. Il ne peut ester en justice et n'acquerra les droits du citoyen

qu'en 1923 au terme du long combat d'Henri Sidambarom, fort bien analysé par le candidat. Il est parfois battu et répond à la violence par la violence : l'étude quantitative des sévices dont les Indiens sont victimes et de leur criminalité est exemplaire. La pire des violences est celle qui est faite à ceux qui souhaitent être rapatriés et que les planteurs font attendre des mois, des années parfois en recourant à divers expédients.

Lorsqu'il étudie la condition des Indiens sur les habitations et dans les usines, Monsieur Schnakenbourg a tendance à généraliser des situations qui ont existé, mais dont il n'est pas prouvé qu'elles fussent la règle. Page 892, il écrit par exemple que 'pour la plupart des engagistes, « gérer » la main-d'œuvre immigrante consiste uniquement à la pressurer jusqu'à l'extrême limite de ses forces«. Ce »la plupart« reste à démontrer. N'est-il pas paradoxal de faire subir un »calvaire« aux Indiens et, au terme de leur contrat de cinq ans, leur proposer une prime équivalant à dix-sept mois de salaires ? Les planteurs seraient-ils stupides au point de maltraiter des hommes qu'ils veulent attacher à leur habitation et de ne pas comprendre que des ouvriers respectés sont plus productifs que »des sous-hommes, des moins que rien, opprimés, exploités, affamés, battus, humiliés, parfois martyrisés« (p. 1067) ?

Enfin, la condition du cultivateur indien est-elle pire que celle des ouvriers dans la France d'Émile Zola ? En vertu de la convention de 1861, l'immigrant doit 9 heures et demie de travail par jour. La loi du 20 août 1848 fixe la journée de travail d'un adulte à 12 heures en France. Elle sera réduite à 11 heures, mais seulement, pour les femmes et enfants de moins de 18 ans par la loi du 2 novembre 1891. Il faut attendre la loi du 30 mars 1900 pour que la journée de travail soit fixée à 10 heures. Les immigrants, qui sont nourris, vêtus, soignés et logés, peuvent constituer un petit pécule avec leur salaire. Monsieur Schnakenbourg avance d'ailleurs l'hypothèse qu'ils sont les ouvriers les mieux rémunérés de la Caraïbe et qu'ils sont peut-être mieux payés que les travailleurs créoles eux-mêmes.

En conclusion, la thèse de Monsieur Schnakenbourg peut être considérée comme définitive sur les opérations de recrutement et de transport. Que pourrait-on ajouter aux imposants tableaux n° 27, pages 541-573, sur les convois d'immigrants en Guadeloupe, et n° 84, pp. 1100-1114, sur les convois de rapatriement. En revanche des monographies de plantations sont nécessaires, qui permettront d'affiner notre connaissance de la condition du travailleur indien à la Guadeloupe. Mais il s'agit là d'un travail de longue haleine pour une équipe de chercheurs.

On ne peut que féliciter Monsieur Schnakenbourg pour une œuvre vivante, riche, passionnée, dont le principal mérite est de nourrir le débat sur ce que certains historiens considèrent comme un « nouveau système d'esclavage », alors que d'autres y voient au contraire les manifestations d'une évolution de la conscience occidentale.

A toutes les questions soulevées par le jury, Monsieur Schnakenbourg a répondu avec cette passion de l'histoire et de son sujet, que l'on retrouve à chacune de ses quelques 1500 pages.

À 18 heures, le jury procède à la délibération.

Au terme de celle-ci, Monsieur Christian Schnakenbourg est déclaré docteur en histoire de l'Université de Provence, avec la mention très honorable et les félicitations décernées à l'unanimité du jury.